



SwissLife

Choisissez les meilleurs fonds
pour une retraite réussie !

SwissLife Retraite Sélection

Assurance Retraite Multisupport des Professionnels Indépendants



SwissLife Retraite Sélection

Pour vous, Professions Libérales, Artisans, Commerçants
et Gérants Majoritaires de SARL



Vous êtes profession libérale, commerçant, artisan ou gérant majoritaire de SARL ?

Vous bénéficiez des dispositions de l'article 154 bis du Code Général des Impôts et à ce titre les cotisations que vous versez à SwissLife Retraite Sélection (régime fiscal « Madelin ») sont déductibles de votre bénéfice imposable (dans les limites de la législation en vigueur).

SwissLife Retraite Sélection



Se constituer une retraite surcomplémentaire est indispensable pour compléter les prestations des régimes obligatoires. Préparez dès maintenant votre retraite en profitant des opportunités des marchés boursiers, dans le cadre d'un dispositif fiscal avantageux ouvert aux professions libérales, aux commerçants, aux artisans et aux chefs d'exploitation agricole.

SwissLife Retraite Sélection est un contrat d'assurance vie collective de retraite par capitalisation à adhésion individuelle et facultative. Il est souscrit, pour le compte de ses adhérents par l'A.G.I.S. auprès de SwissLife Assurance et Patrimoine.

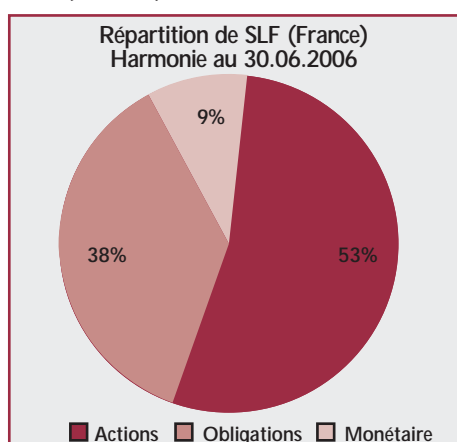
Diversifiez judicieusement votre épargne avec un large choix de supports financiers

Les actions représentent à moyen et long terme, (c'est-à-dire entre 10 et 40 ans, soit la période durant laquelle se prépare en général la retraite), l'un des meilleurs rendements qui soit.

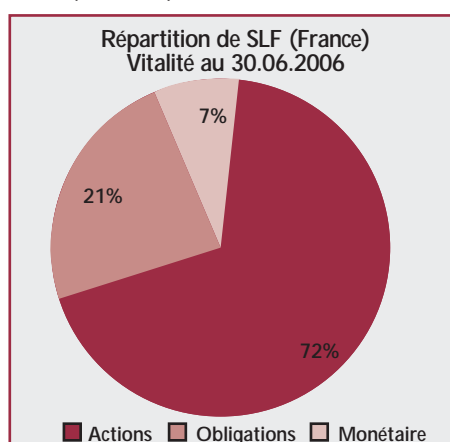
Pour vous permettre d'en bénéficier, sélectionnez vos supports financiers selon votre horizon de placement et votre sensibilité au risque :

- **3 fonds « à profil de gestion »**, multigérés, correspondant chacun à un style de gestion clairement identifié pour vous éviter le souci des arbitrages et le choix délicat entre divers supports :

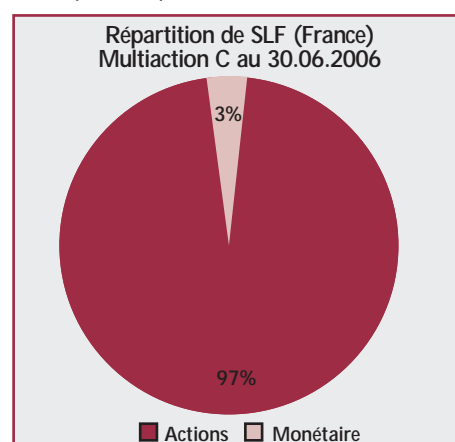
Profil « Equilibre » :
SLF (France) Harmonie



Profil « Dynamique » :
SLF (France) Vitalité



Profil « Evolutif » :
SLF (France) Multiaction C



- **3 fonds « à horizon »**, spécialement adaptés à la préparation de la retraite et sécurisant ainsi l'épargne investie selon leur date d'échéance :
- **22 autres fonds**, si vous recherchez des investissements plus dynamiques ou plus orientés :

- Danube 2015
- Rio Grande 2020
- Yang Tsé 2025



- Eurose
- SLF (France) Défensif
- Clic Action Dynamique
- Carmignac Patrimoine
- Centifolia C
- Centrale Actions France
- SLF (France) Actions France C
- Tricolore Rendement C
- Métropole Euro
- SLF (France) Actions Europe C
- Centrale Valeur
- HSBC Gif Pan European Equity A
- Ithaque C
- Carmignac Euro-Entrepreneurs
- Elan USA Indice
- Templeton Asian Growth Fund N
- Elan Japindice
- Carmignac Investissement
- CPR Renaissance Monde
- Templeton Emerging Markets Fund N
- SLF (France) Multiaction ISR
- Dexia Sustainable World Large Caps C

Et bien sûr **un fonds en « euros »**, totalement sécurisé, dont les intérêts vous sont définitivement acquis chaque année.

En 2005, SwissLife Assurance et Patrimoine a distribué un taux de rendement net de 4,50 %.

Le vaste choix d'OPCVM* proposés par SwissLife Retraite Sélection vous permet d'optimiser votre stratégie financière en recherchant les performances les plus prometteuses à l'intérieur d'une large diversité géographique et sectorielle.

De plus, la multigestion (c'est-à-dire l'appel, dans la gestion des fonds, à plusieurs sociétés de gestion indépendantes et réputées) vous offre la possibilité de bénéficier d'une pluralité d'expertises financières, et de maximiser ainsi vos performances.

Vous avez ainsi tous les atouts en main pour vous constituer une retraite motivante.

*OPCVM : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières

Deux modes de gestion pour répartir votre investissement selon vos objectifs

Vous souhaitez piloter votre contrat, optez pour la gestion libre !

Vous connaissez les marchés financiers et suivez régulièrement leur évolution. Elaborez votre propre stratégie financière et arbitrez à votre convenance.

Vous souhaitez plus de sécurité car les marchés boursiers sont trop volatils, ou vous n'avez tout simplement pas le temps ?

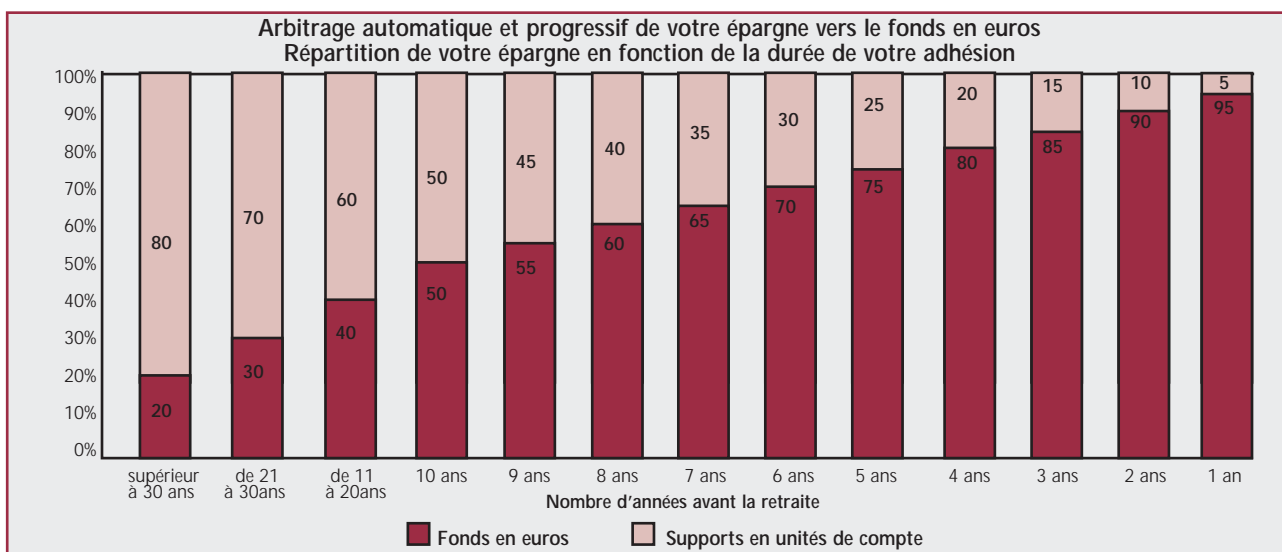
SwissLife Assurance et Patrimoine vous propose dans le cadre de la gestion libre, deux options pour vous accompagner tout au long de la durée de votre contrat :

- **l'arbitrage automatique des plus-values** : vos plus-values réalisées sur les supports en unités de compte sont automatiquement sécurisées par leur transfert sur le fonds en euros, dès qu'elles atteignent le niveau que vous avez choisi : 15, 20, 25 % ou un pourcentage à votre choix (au minimum de 10 %).

- **l'arbitrage automatique en cas de moins-values** : sur les supports en unités de compte que vous avez choisis, un arbitrage est automatiquement réalisé par leur transfert sur le fonds en euros, si la valeur liquidative de ces supports venait à atteindre une moins-value de 15, 20, 25 % ou un pourcentage à votre choix (au minimum de 10 %).

Vous souhaitez confier le pilotage de votre contrat : choisissez l'arbitrage automatique et progressif de votre épargne vers le fonds en euros.

Vous approchez de l'âge de votre retraite ou vous voulez minorer vos risques tout en profitant encore de la dynamique des marchés boursiers ? Alors optez pour ce mode de gestion : l'exposition au risque de votre contrat diminuera.



La souplesse de réorienter à tout moment et librement votre épargne

L'orientation que vous voulez donner à votre Compte Retraite vient à changer ?

Vous souhaitez accéder à des placements plus risqués ou au contraire plus sécurisés ?

Avec SwissLife Retraite Sélection, vous pouvez à tout moment effectuer des arbitrages sur votre épargne entre les différents fonds qui vous sont proposés.

Et bien sûr à chaque échéance anniversaire de votre adhésion, vous pouvez décider de répartir différemment vos cotisations périodiques.

Des cotisations adaptées à votre activité

Avec SwissLife Retraite Sélection, vous vous constituez une retraite par le versement de cotisations périodiques régulières tout au long de votre contrat. Non seulement vous adaptez le montant de vos cotisations au rythme de votre activité mais encore vous lissez les fluctuations boursières par vos investissements progressifs.

Vous pouvez également racheter des cotisations au titre des années antérieures (selon les législations en vigueur).

Vous avez déjà souscrit un contrat « Madelin » ou « Madelin Agricole », vous pouvez transférer sur un contrat SwissLife Retraite Sélection, l'épargne constituée et ainsi bénéficier de ses nombreux avantages.

Un taux de rente garanti dès votre adhésion

Avec SwissLife Retraite Sélection, le **taux de conversion de la rente** qui vous sera versée à vie lors de la liquidation de votre retraite **vous est garanti dès votre adhésion**, pour toutes les cotisations versées jusqu'au 31 décembre 2025. L'engagement que prend SwissLife Assurance et Patrimoine est fondamental dans le cadre de la constitution de votre retraite. Cet avantage vous protège des conséquences de l'allongement de la durée de vie.

Un vrai choix le jour de votre retraite

Au terme de votre contrat, **5 options de rente vous sont proposées** :

- 1 Rente à vie non réversible
- 2 Rente à vie non réversible avec annuités garanties (*)
- 3 Rente à vie réversible à 60 % au profit de la personne que vous avez désignée
- 4 Rente à vie réversible à 100 % au profit de la personne que vous avez désignée
- 5 Rente à vie réversible à 100 % au profit d'un bénéficiaire désigné avec annuités garanties (*)

Au terme de votre contrat, vous choisissez l'option la mieux adaptée à vos besoins, en fonction de votre situation familiale et patrimoniale à cette date.

(*) calculées selon la réglementation en vigueur.

Profitez pleinement d'un dispositif fiscal avantageux

Pour faciliter leur effort financier dans la préparation de leur régime de retraite surcomplémentaire, les Professions libérales, Commerçants, Artisans et Gérants majoritaires de SARL bénéficient depuis une dizaine d'années, d'un dispositif fiscal spécifique : la loi dite "Madelin".

De même, les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole peuvent profiter des avantages de la loi du 18 novembre 1997.

Ces deux textes ont été récemment améliorés par la loi Fillon. SwissLife Retraite Sélection répond aux exigences de ces législations : ainsi vos cotisations retraite sont déductibles de votre revenu imposable dans les limites d'une large enveloppe (articles 154 bis et 154 bis 0A du Code Général des Impôts).

A noter que votre conjoint* et certains membres* de votre famille non rémunérés mais participant à l'activité de votre entreprise peuvent également adhérer à SwissLife Retraite Sélection et profiter des avantages fiscaux, s'ils remplissent les conditions exigées par ces lois.

* Selon les législations spécifiques.

Exemple : Jean DUPONT, né le 15.03.1959, commerçant, marié, conjoint sans activité rémunérée, deux enfants, souscrit un contrat SwissLife Retraite Sélection pour un montant de 3 450 €. Il bénéficie d'une réduction d'impôt de 1 032 €. Ainsi son contrat ne lui a coûté réellement que 2 418 €.

	Sans SwissLife Retraite Sélection	Avec SwissLife Retraite Sélection
Bénéfices industriels et commerciaux	95 000 €	91 550 €
Revenu net imposable 2005 (*)	76 000 €	73 240 €
Impôt net à payer	14 055 €	13 023 €
Economie d'impôt		1 032 €
Taux moyen d'imposition	14.79 %	14.23 %
Taux marginal d'imposition	37.38 %	37.38 %

(*) Après abattement de 20 % dû au Centre de gestion agréé. Etude établie à l'aide de l'Espace Patrimoine.

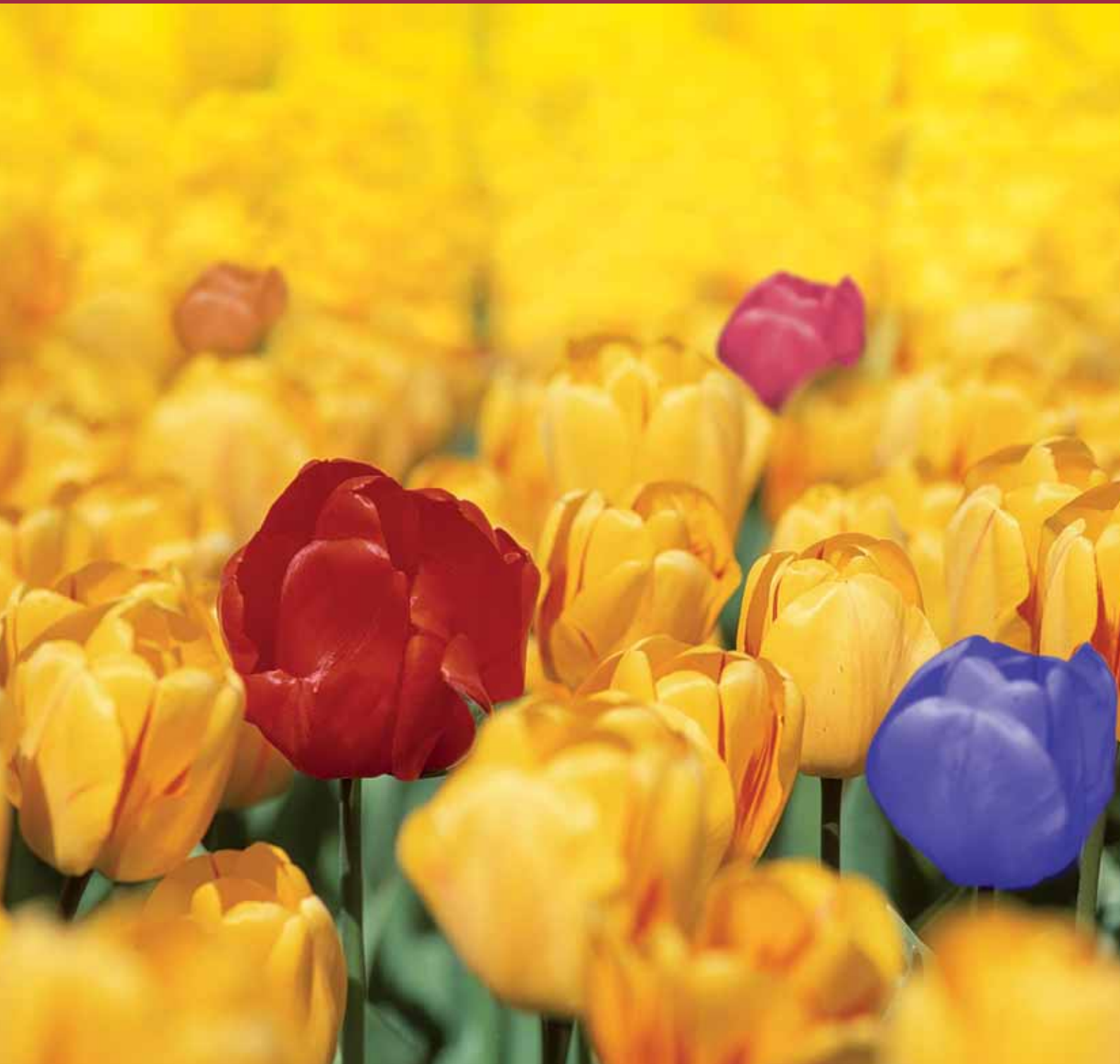
Une option indispensable à l'adhésion : la garantie plancher-décès

Souscrite à l'adhésion, la garantie plancher-décès permet de compenser une moins-value éventuellement constatée lors du décès de l'adhérent (garantie limitée à 30 % des versements nets, avec un maximum de 75 000 €). Le capital sera versé aux bénéficiaires sous forme de rentes. La cotisation de cette option n'est prélevée que si le contrat est en moins-values latentes.



SwissLife Retraite Sélection

Pour vous, Chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole



Vous êtes exploitant agricole ou vous dirigez une entreprise dont l'activité relève du régime de base d'assurance vieillesse des travailleurs non salariés de l'agriculture ?

Vous bénéficiez des dispositions de l'article 154 bis OA du Code Général des Impôts et à ce titre les cotisations que vous versez à SwissLife Retraite Sélection (régime fiscal « Madelin agricole ») sont déductibles de votre bénéfice imposable (dans les limites de la législation en vigueur).

Préparez votre retraite avec des sociétés de gestion prestigieuses et reconnues

Pour enrichir son contrat, SwissLife Assurance et Patrimoine a fait appel à des Sociétés de gestion réputées qui mettent chacune leurs compétences et leurs spécialisations à votre service :

- Carmignac Gestion
- CCR Actions
- CPR Asset Management
- Dexia Asset Management
- DNCA Finance
- Edmond de Rothschild Asset Management
- Franklin Templeton Investment Funds
- HSBC Asset Management
- Métropole Gestion
- Rothschild & Cie Gestion
- Sinopia
- Swiss Life Asset Management (France)
- Tocqueville Finance SA.

Swiss Life

Une marque de qualité pour des clients de qualité.

- La solidité et le dynamisme d'un Groupe suisse, présent en France depuis plus de 100 ans.
- Un savoir-faire en assurance, une expertise reconnue sur les métiers de la retraite, de la santé et de la prévoyance pour vous, particuliers, professionnels indépendants ou chefs d'entreprise.

Avec SwissLife Retraite Sélection, vous choisissez un service de qualité.

N'hésitez pas à consulter votre conseiller Swiss Life !

Votre interlocuteur commercial



SwissLife

SwissLife Assurance et Patrimoine

Siège social :

86, boulevard Haussmann
75380 Paris Cedex 08

SA au capital de
75.000.000 €

Entreprise régie par le
Code des Assurances
341.785.632 RCS Paris

www.swisslife.fr



ASSOCIATION GENERALE
INTERPROFESSIONNELLE DE SOLIDARITE
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
86, bd Haussmann - 75008 PARIS